



Événement-débat au Conseil économique, social et environnemental

Transition juste des emplois et fonds européens : quels leviers et quelles perspectives ?

Organisé par le Réseau Action Climat le 30 mars 2026

Synthèse des échanges & propositions du Réseau Action Climat

Jun 2026

Publication : Juin 2026

Coordination et rédaction : Antoine Durand, responsable Emploi et Transition écologique au Réseau Action Climat
antoine.durand@reseauactionclimat.org



Remerciements aux contributrices et contributeurs :

Le Réseau Action Climat tient à remercier ici les partenaires de l'événement, ainsi que toutes les personnes qui sont intervenues et ont animé les table-rondes (le programme est annexé à ce document).

Merci également à l'ensemble des participant.e.s pour la qualité des échanges.

Nous remercions particulièrement les élus du CESE qui ont permis la tenue de l'événement : Sylvain Boucherand, Sophie Thiéry, Pascal Mayol, Claire Tutenuit et Venance Journé.

Merci, enfin, aux services du CESE pour leur appui logistique appréciable.

Les propositions formulées en dernière partie de ce rapport n'engagent que le Réseau Action Climat.



Crédits photos : Réseau Action Climat.

Partenaires financeurs :



Le projet Plan4Climate a reçu un financement du programme LIFE de l'Union européenne.



Les informations et opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de la Commission européenne.

ÉVÉNEMENT

**Transition juste des emplois et fonds européens :
Quels leviers et quelles perspectives ?**

📅 Lundi 30 mars, de 14h à 17h30
 📍 Conseil économique, social et environnemental
 9 place d'Iéna, 75016 Paris

[Ouvert au public sur inscription](#)

SOMMAIRE

EN BREF	3
RAPPEL DU CONTEXTE : POLITIQUE EUROPEENNE, LA TRANSITION JUSTE EN DEBAT	5
UN EVENEMENT POUR CROISER LES PERSPECTIVES DE 70 PARTIES PRENANTES.....	7
SYNTHESE DES ECHANGES EN 10 POINTS-CLES	8
LES PROPOSITIONS PORTÉES PAR LE RÉSEAU ACTION CLIMAT	29

*Photo : table-ronde de conclusion, avec Marion Guénard, Chloé Bourguignon, Olivier Portier
Animation par Alix Mazounie*

En bref

70 parties prenantes des enjeux de transition écologique, de transformation des entreprises, des emplois, des compétences et du travail ont débattu en répondant à l'invitation du Réseau Action Climat au Conseil économique, social et environnemental, le 30 mars 2026.

Au cœur des débats, la définition d'**une politique de transition juste des emplois est apparue essentielle**, de même que le besoin de la renforcer. **L'Union européenne portant une stratégie continentale de neutralité carbone**, et des outils budgétaires pour y parvenir, doit **intégrer parmi ceux-ci des mécanismes de transition juste pour les emplois en transition**.

Territoires, entreprises, salariés : la politique de transition juste doit **favoriser l'accompagnement des plus vulnérables** en contexte de transition écologique. Elle doit **impliquer tous les acteurs** : Etat, collectivités – territoires, écosystème emploi-compétences, acteurs économiques et syndicaux. Ses outils, dont le **Fonds de transition juste, doivent être consolidés et repensés**. Le débat conduit au CESE fournit des pistes sérieuses pour nourrir cette réflexion.

Les discussions ont largement porté sur le devenir des fonds européens dédiés à la cohésion et à la transition juste. Un premier constat a été dressé : **malgré leurs limites, ces dispositifs ont permis de mieux prendre en compte certains territoires particulièrement exposés aux mutations industrielles**. Le **ciblage territorial à une échelle fine** a notamment été salué pour avoir rendu visibles des zones jusque-là peu bénéficiaires des financements européens. Dans plusieurs pays, **ces fonds ont permis d'accélérer des stratégies de sortie des énergies fossiles**, de lancer des études sur l'emploi et les compétences, d'accompagner des salariés et demandeurs d'emplois ou encore de structurer des espaces de dialogue locaux autour de la transition.

Le financement de la transition juste par l'UE doit s'inscrire dans une politique publique d'ensemble pour la transition juste, portée en commun avec d'autres acteurs publics comme l'Etat ou les collectivités territoriales, et qui implique de :

- **rendre l'économie plus verte**, donc inscrire toute transition juste dans une approche stratégique de la transition, avec des objectifs clairs de réduction de gaz à effets de serre, en particulier, et ce, **dans le cadre d'une planification écologique**,
- **d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible** pour toutes les personnes concernées : féminisation des métiers, soutien aux publics éloignés de l'emploi, respect des parties prenantes (dialogue social, notamment),
- en créant des opportunités de travail décent :
 - **pour s'orienter résolument vers les scénarios socialement** (en bénéfiques pour le développement local et l'emploi) **et écologiquement favorables**,
 - et **assurer la qualité des emplois de la transition**,
- **en ne laissant personne de côté** : en assurant l'accompagnement renforcé des transitions professionnelles pour les salariés, des transition socioéconomiques pour les territoires et entreprises.

S'appuyant sur les éléments du débat organisé au CESE, le Réseau Action Climat **porte des propositions dans le cadre de la définition en cours du cadre du budget pluriannuel européen (MFF) et des futurs Plans partenariaux nationaux et régionaux (PPNR)**, une série d'amendements a été rédigée à l'issue du rapport Plan4Climate, en particulier sur 4 points :

- La place de la transition dans les **objectifs stratégiques** du règlement,
- Les **territoires** à cibler en matière de transition juste,
- Le seuil minimal de **financements** à garantir,
- Le renforcement des financements du **FSE** dédiés à la transition juste.

Au niveau national, dans le cadre de la préparation du Plan partenarial national et régional pour la France, une attention sera portée sur les axes suivants :

- **Principe** : la transition juste doit être définie et figurer explicitement comme principe transversal pour les plans à venir,
- **Moyens : des garanties de financement** de la transition juste doivent être apportées dans le cadre du PPNR ;
- **Territoires** :
 - les territoires les plus exposés aux mutations liées à la transition écologique doivent bénéficier d'un soutien renforcé,
 - la définition de ces territoires doit impliquer une délibération associant les acteurs pertinents,
- **Secteurs** : les secteurs potentiellement vulnérables ou à enjeux de transition forte doivent relever prioritairement de la politique de transition juste,
- **Salariés** : les salariés les plus exposés au risque de perte d'emploi ou au besoin d'évolution des compétences doivent être accompagnés de manière prioritaire et renforcée,
- **Entreprises** : les entreprises les plus vulnérables (secteurs, configuration : TPE, PME, sous-traitance) doivent être accompagnées de manière prioritaire,
- **Gouvernance** : la politique de transition juste doit associer de manière active les parties prenantes pertinentes,
- **Méthode** : la politique publique de transition juste doit s'appuyer sur la vision collective notamment délibérée dans les espaces de gouvernance dédiée,
- **Accessibilité** : les dispositifs de transition juste doivent être spécifiquement accessibles aux acteurs ciblés,
- **Complémentarité de l'action publique** : la politique publique doit être comprise comme un ensemble, les financements européens pour la transition juste intervenant aux côtés des dispositifs portés par d'autres acteurs publics ou privés.

Rappel du contexte : politique européenne, la transition juste en débat



Dans un avis adopté en 2024, le Conseil économique, social et environnemental appelait à une [mobilisation des acteurs de l'emploi et du travail, pour réussir la planification écologique](#), à l'issue d'un travail associant les Commissions Travail et emploi, et Environnement. L'avis soulignait par ailleurs les enjeux d'une transition juste.

En 2025, le Réseau Action Climat publiait [une étude sur les défis et perspectives de mise en œuvre du Fonds de transition juste](#), premier fonds européen créé en 2021 pour

soutenir les territoires et travailleurs affectés par les mutations industrielles liées à la décarbonation.

Photo : ouverture de l'événement-débat, par Sylvain Boucherand (CESE) et Morgane Créach (Réseau Action Climat)

A la suite de ces travaux, dans le contexte des négociations amorcées sur le prochain budget européen, une profonde refonte du cadre pluriannuel (MFF) est envisagée. **Pour l'heure, la Commission Européenne ne prévoit pas de reconduire le Fonds de transition juste après 2028 et ne fait pas non plus de la transition juste un principe phare pour guider les futurs plans de financement des Etats membres**, les Plans partenariaux nationaux et régionaux (PPNR). Se pose donc la question du financement de la transition juste, pour soutenir les salariés, secteurs et territoires les plus exposés aux chocs induits par les mutations de l'emploi.

Partenaire du projet LIFE "Plan 4 Climate", le Réseau Action Climat a contribué à un travail d'analyse conduit dans 12 Etats membres. Cette étude, coordonné par Germanwatch et [publiée courant mars](#), met en avant des propositions dans le cadre des futurs PPNR.

Dans ce contexte de débat public, en lien avec les Commissions Travail et emploi, et Environnement du CESE, **le Réseau Action Climat invitait donc au CESE une diversité de parties prenantes du sujet, pour un temps de réflexion et de dialogue sur le rôle actuel et futur des fonds européens pour accompagner la transition juste des emplois en France.**

Nous en proposons ici la synthèse.



Un évènement pour croiser les perspectives de 70 parties prenantes

A l'heure où **la société civile et ses institutions représentatives sont contestées**, le Réseau Action Climat, qui y est par ailleurs représenté, a souhaité porter le débat au sein de son instance la plus symbolique : le Conseil économique social et environnemental.

Par ailleurs, le CESE, en particulier par les travaux récents de ses commissions emploi-travail et environnement, s'est pleinement saisi des sujets de transition écologique, de mutation des emplois, du travail et des compétences, ainsi que de l'articulation entre ces deux pôles thématiques.

Dans cet espace, le Réseau Action Climat a ouvert le débat sur le financement de la transition juste des emplois, en invitant **une diversité de parties prenantes** :

- Représentant.e.s d'organisations syndicales,
- Représentant.e.s d'organisations patronales,
- Représentant.e.s d'organismes paritaires intervenant dans le champ de l'emploi et des compétences,
- Acteurs et actrices territoriaux de l'emploi,
- Représentant.e.s de collectivités territoriales,
- Acteurs et actrices publics (pour l'Etat, avec les ministères Emploi-travail et transition écologique, en particulier ; Ademe),
- Expert.e.s et universitaires, et représentants de think tanks,
- Représentant.e.s d'experts associés au dialogue social,
- Représentant.e.s du CESE,
- Représentant.e.s du monde associatif engagés sur ces sujets.

Plus de 70 experts et parties prenantes ont répondu présent et contribué activement à l'émergence d'une vision commune. Nous les remercions ici ; cette synthèse est le fruit des échanges croisés.

La synthèse des débats est ici non nominative, dans le souci de respecter une certaine confidentialité et le cadre convenu pour favoriser des échanges directs et constructifs.



Synthèse des échanges en 10 points-clés

1- Transition juste : une définition indispensable

La notion de « transition juste » occupe aujourd’hui une place centrale dans les débats climatiques, sociaux et économiques. Pourtant, cette expression est souvent utilisée sans être véritablement définie, ce qui constitue un premier piège majeur. En effet, parler de justice sans préciser de quelle justice il s’agit, ouvre la voie à des interprétations contradictoires. Certains considèrent qu’une transition est juste lorsqu’elle protège l’emploi et les revenus ; d’autres insistent sur la réduction des inégalités territoriales ou sur la participation démocratique aux décisions publiques. Cette absence de définition commune peut fragiliser l’action climatique elle-même : **faute d’accord sur les critères de justice, certains acteurs invoquent l’injustice supposée des politiques climatiques pour justifier l’inaction ou retarder les transformations nécessaires.**

Cependant, **réduire la question climatique à une opposition entre justice sociale et transition écologique serait une erreur. Il n’y a sans doute rien de plus injuste que de ne pas engager la transition.** L’inaction climatique frappe en priorité les populations les plus vulnérables : ménages précaires exposés à la hausse des prix de l’énergie, habitants de territoires dépendants d’activités polluantes, travailleurs dont les emplois risquent de disparaître, ou encore populations davantage exposées aux catastrophes climatiques. Dès lors, la transition constitue à la fois un impératif de justice et pragmatique. Il est d’abord nécessaire d’éviter que les coûts du dérèglement climatique soient supportés par celles et ceux qui ont le moins de moyens pour y faire face. D’un point de vue pragmatique également, une transition perçue comme injuste risque de susciter des résistances sociales capables de bloquer les politiques climatiques.

Le concept de transition juste s’inscrit dans une histoire relativement longue, qui permet aujourd’hui d’aller au-delà du simple constat de complexité. **L’idée apparaît aux États-Unis, notamment sous l’impulsion du syndicaliste Tony Mazzocchi dans les années 1990.** Celui-ci observe que les politiques environnementales, bien qu’orientées vers l’intérêt général, peuvent avoir des conséquences très lourdes pour certains travailleurs et certaines communautés. La fermeture d’industries polluantes ou l’interdiction de certaines activités entraînent des pertes d’emplois, une baisse des revenus et une fragilisation de territoires entiers. **Mazzocchi défend alors l’idée qu’une transition écologique ne peut être légitime que si elle prévoit des protections pour celles et ceux qui en supportent les coûts immédiats.** En d’autres termes, la transition doit être conditionnée à des garanties sociales afin qu’elle ne se fasse pas au détriment des niveaux de vie, de l’emploi ou des perspectives d’avenir.

À partir de la fin des années 1990 et surtout **dans les années 2000, cette approche se développe autour de l’idée d’accompagner la destruction des « emplois bruns »** – liés aux énergies fossiles et aux activités fortement polluantes – **par la création d’« emplois verts ».** Les politiques publiques cherchent alors à **organiser des reconversions professionnelles,** des formations et des investissements dans les secteurs durables. Cette approche marque **une étape importante, car elle reconnaît explicitement les conséquences sociales de la transition écologique.**

**« RENDRE L'ÉCONOMIE PLUS VERTE D'UNE
MANIÈRE QUI SOIT AUSSI ÉQUITABLE ET
INCLUSIVE QUE POSSIBLE POUR TOUTES LES
PERSONNES CONCERNÉES, EN CRÉANT DES
OPPORTUNITÉS DE TRAVAIL DÉCENT ET EN
NE LAISSANT PERSONNE DE CÔTÉ »**

Programme des Nations Unies pour le Développement - 2022

Néanmoins, cette vision sectorielle se révèle rapidement insuffisante. La transition juste ne peut pas se limiter à compenser les pertes d'emplois dans certains secteurs industriels. Les vulnérabilités face à la transition sont beaucoup plus larges. Elles dépendent aussi des capacités économiques des ménages, de leur lieu de vie, de leur accès aux transports, de la qualité des logements ou encore des inégalités territoriales. Une hausse du prix de l'énergie ou du carburant n'a pas les mêmes conséquences pour un ménage urbain disposant d'alternatives de transport que pour une famille vivant en zone rurale et dépendante de la voiture. Les inégalités sociales affectent donc profondément la capacité des individus à participer à la transition écologique.

Cette prise de conscience a conduit à **élargir progressivement la notion de transition juste**. En Europe, par exemple, la mise en œuvre du **Fonds social pour le climat** à partir de 2026 illustre cette évolution. Ce mécanisme vise à aider les ménages et les entreprises les plus fragilisés par la hausse des prix de l'énergie liée aux politiques climatiques. L'objectif est de limiter les effets régressifs de certaines mesures environnementales et de soutenir les investissements permettant de réduire durablement les dépenses énergétiques, comme la rénovation des logements ou l'accès à des mobilités moins coûteuses et moins carbonées. Cette approche reconnaît que la justice climatique implique aussi une redistribution des ressources et un soutien actif aux populations les plus exposées.

Toutefois, même ces mécanismes financiers ne suffisent pas à garantir une transition véritablement juste. **Une autre dimension essentielle réside dans le dialogue social et la participation démocratique.** Les politiques climatiques ne peuvent pas être imposées uniquement de manière technocratique. Les travailleurs, les syndicats, les collectivités locales, les entreprises et les citoyens doivent être associés aux décisions qui les concernent. Sans cette implication, la transition risque d'être perçue comme une contrainte imposée d'en haut, ce qui nourrit les oppositions et les sentiments d'injustice. **La justice ne concerne donc pas seulement les résultats de la transition, mais aussi la manière dont les décisions sont prises.**

Cette dimension démocratique prend également une importance croissante au niveau international. **La notion de transition juste a été reconnue dans les discussions climatiques mondiales, notamment à travers la déclaration sur la transition juste adoptée lors de la COP26.** Plus récemment, **la feuille de route de Belém** issue de la COP30 poursuit cette réflexion en cherchant à intégrer davantage les enjeux sociaux dans les politiques climatiques internationales. Ces initiatives témoignent d'une volonté croissante de considérer que la lutte contre le changement climatique ne peut réussir sans justice sociale.

En définitive, une transition juste suppose plusieurs conditions complémentaires. Elle nécessite d'abord des politiques capables d'accompagner à la fois le déclin des activités polluantes et le développement des activités durables. Elle doit ensuite tenir compte des différentes formes de vulnérabilité

économique, sociale et territoriale afin de ne laisser personne de côté. Enfin, elle doit être construite démocratiquement, à travers le dialogue social et la participation des populations concernées.

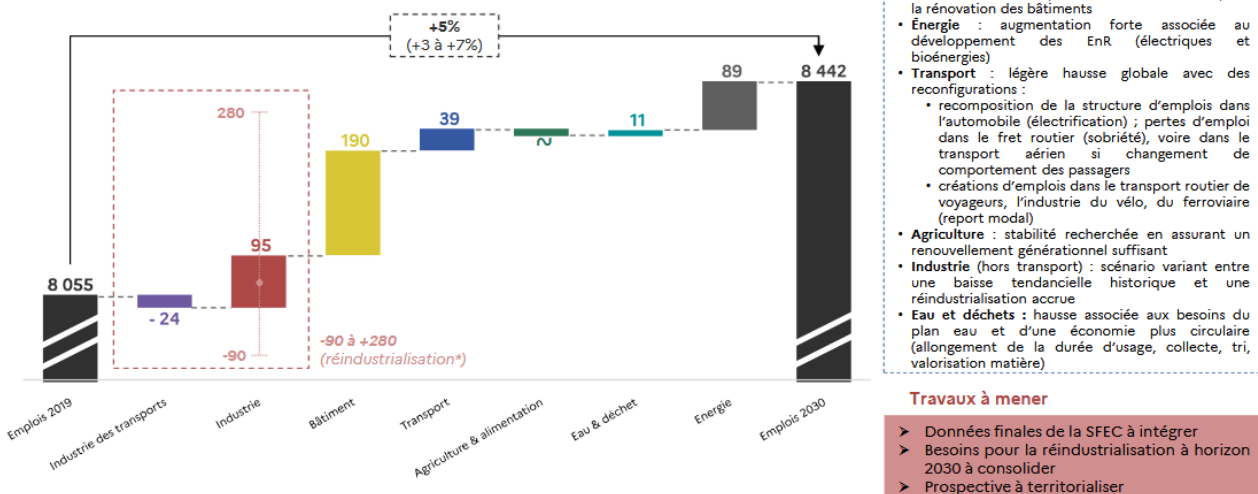
L'enjeu est à la fois de **réconcilier les « fâchés »** avec la transition et les politiques climatiques, et de **réfléchir à la manière dont les ressources, les emplois et les bénéfices créés par la transition seront répartis**. La justice climatique ne consiste donc pas uniquement à compenser les perdants de la transition ; elle implique aussi de définir collectivement le modèle de société vers lequel cette transition doit conduire.

2- Transition écologique et emplois : des défis identifiés, en lien direct avec la transition juste

La question de l'impact pour l'emploi de la transition écologique fait l'objet de travaux divers. **Des approches générales ont été réalisées par la société civile** (notamment The Shift Project, Institut négaWatt), par **l'Ademe** dans le cadre de ses exercices prospectifs, ou dans le cadre des **documents stratégiques d'Etat** pour la décarbonation. Des déclinaisons sectorielles nombreuses existent.

Avec l'émergence de la planification écologique, **la stratégie « emplois-compétences » de la transition écologique, publiée en 2023 par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), constitue aujourd'hui le principal cadre national d'anticipation** des effets de la transition écologique sur l'emploi et les compétences¹. Elle croise assez largement les analyses relevées dans les travaux précédents, mais les associe directement au cadre de politique publique national pour la décarbonation. Elle vise à mieux articuler les politiques de l'emploi, de la formation et de la transition écologique dans un contexte de fortes transformations sectorielles.

La PE pourrait créer 200 à 550k emplois nets d'ici 2030 dans les secteurs à enjeux



Source du visuel : stratégie emplois-compétences pour la planification écologique – SGPE – 2024

¹ Stratégie emplois-compétences pour la planification écologique - <https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/10/df0f4182ce4d0e71f75a915e68ed32f233c82b35.pdf>

L'un des principaux enjeux identifiés concerne la difficulté à articuler formation et emploi. Les **temporalités** des politiques publiques diffèrent fortement : les politiques de l'emploi s'inscrivent souvent dans des horizons de court terme, autour de trois ans, tandis que la transition écologique et l'adaptation des systèmes de formation nécessitent des projections à dix ou quinze ans. Cette différence rend complexe l'anticipation des besoins futurs en compétences. **Elle rend également indispensable la stabilité du cadre de planification.**

La stratégie met également en évidence les effets contrastés de la transition sur le marché du travail. Celle-ci implique à la fois des créations et des destructions d'emplois selon les secteurs. Certains domaines d'activités, comme le bâtiment ou les énergies renouvelables, devraient bénéficier d'une dynamique favorable, tandis que d'autres secteurs risquent d'être fragilisés. Les travaux du SGPE estiment que **la transition écologique concerne environ 8 millions d'emplois et pourrait générer entre 200 000 et 500 000 créations nettes d'emplois.** Ces évolutions toucheraient majoritairement des emplois d'employés et d'ouvriers, avec des enjeux fortement territorialisés.

Plusieurs chantiers ont été engagés dans le cadre de l'action publique, afin de mieux accompagner ces transformations. **Un premier axe concerne la territorialisation des politiques emploi-compétences, notamment dans le cadre des COP territoriales,** cadre d'action régional et local pour la planification écologique. Des outils sont progressivement développés à l'échelle régionale : baromètres emploi-formation, plateformes de données, analyses des besoins des demandeurs d'emploi et des besoins sectoriels locaux. Les travaux conduits notamment par le Commissariat général au développement durable visent à mieux articuler les dynamiques nationales et territoriales, même si les capacités d'outillage restent encore inégales selon les régions.

Un second chantier porte sur l'évolution des formations et des certifications. Les dispositifs soutenus notamment par France 2030 encouragent la création de nouvelles formations et l'intégration des enjeux environnementaux dans les référentiels existants. **Un décret récent impose désormais la prise en compte de la transition écologique dans la révision des certifications professionnelles,** aussi bien dans l'enseignement supérieur que dans la formation professionnelle. Le Commissariat général au développement durable a publié un vade-mecum pour outiller les acteurs dans ces démarches².

Par ailleurs, d'importants travaux ont été menés sur les outils statistiques et numériques. France Travail développe notamment de nouvelles nomenclatures permettant d'identifier les métiers et compétences liés à la transition écologique. Des dispositifs d'étiquetage des métiers et formations « verts » sont également en cours de structuration. **Les exercices prospectifs, comme « Métiers 2035 »,** cherchent à mieux définir les compétences vertes et à anticiper les besoins futurs. Toutefois, ces travaux restent encore marqués par des débats méthodologiques et des données jugées perfectibles.

Malgré ces avancées, plusieurs limites demeurent. La coordination entre approches transversales et sectorielles reste inégale : **certains secteurs, comme le bâtiment ou le nucléaire, apparaissent relativement avancés, tandis que d'autres restent peu structurés. Les progrès sont également limités**

MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



Prise en compte de la transition
écologique dans les certifications
professionnelles

Vademecum

Juillet 2025

² Voir : Prise en compte de la transition écologique dans les certifications professionnelles – CGDD – 2025 - https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/cgdd_vademecum_guide2_juillet2025.pdf

concernant l'accompagnement des actifs et les outils de reconversion professionnelle. C'est pourtant le cœur des enjeux d'une transition juste des emplois.

Enfin, en lien avec ce dernier point : **la question de la justice sociale demeure relativement peu traitée dans cette stratégie.** Plus largement, les politiques publiques apparaissent encore inégalement structurées sur les enjeux d'emploi et de compétences liés à la transition écologique, ce qui constitue aujourd'hui un défi majeur pour la mise en œuvre effective de la planification écologique. Les « reconfigurations sectorielles » (voir ci-dessous) évoquées par le SGPE appellent à **la constitution d'une politique de transition juste renforcée.**

« LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE CONCERNERAIT DIRECTEMENT 8 MILLIONS D'EMPLOIS ET SERAIT CREATRICE NETTE D'EMPLOIS D'ICI 2030 (+200 000 A +550 000 DANS LES SECTEURS CLES).

CE GAIN MASQUERAIT DES RECONFIGURATIONS SECTORIELLES A ACCOMPAGNER DANS LES TERRITOIRES »

Secrétariat général à la planification écologique – 2024³

3- Une planification à consolider, avec une politique emploi-compétences en construction

Visuel : projet de SNBC3 – décembre 2025 – le projet de Stratégie nationale bas carbone est toujours en débat courant mai 2026

La transposition pour l'emploi et les compétences des objectifs de transition écologique implique d'abord, **un cadre clair et constant pour la planification écologique menée par les pouvoirs publics.** Cela est attendu tant au niveau européen qu'au niveau français.



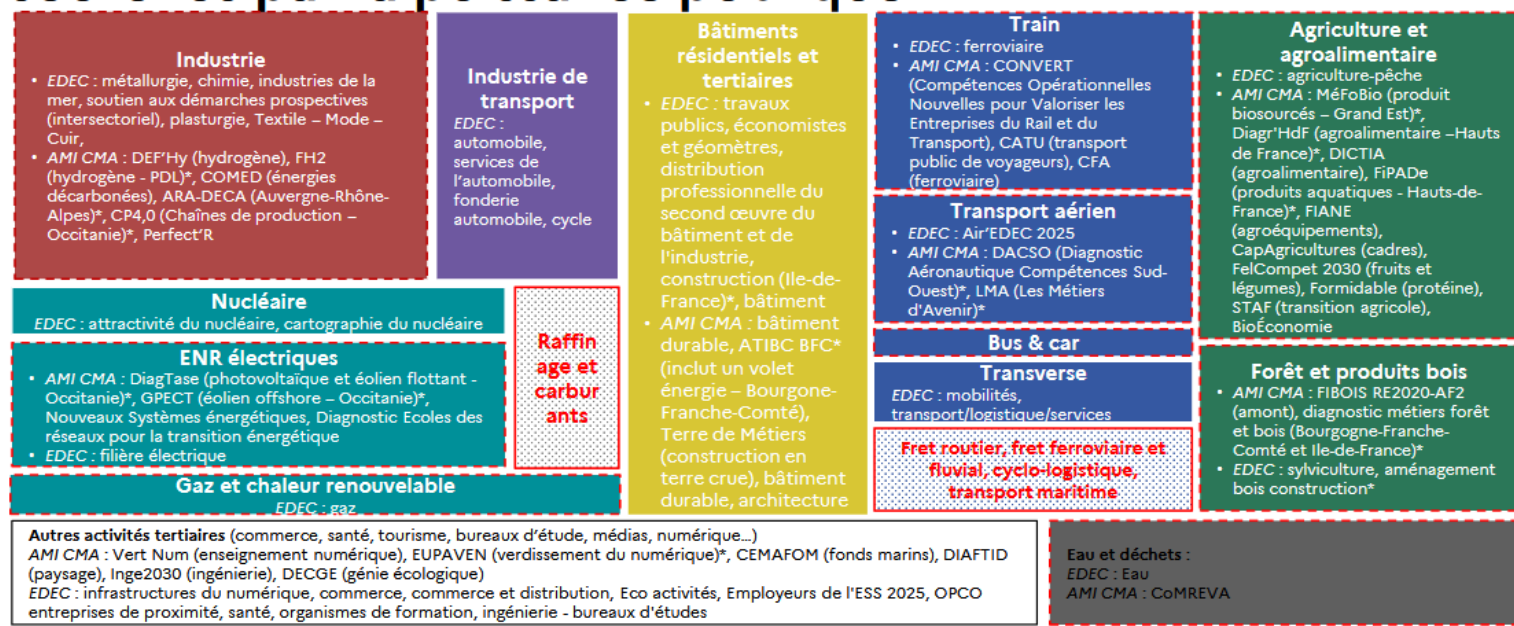
³ Extrait de la stratégie emplois-compétences pour la planification écologique - <https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/10/df0f4182ce4d0e71f75a915e68ed32f233c82b35.pdf>

Ces éléments croisent les **alertes que la société civile a largement relayées**⁴ quant aux reculs des politiques publiques en matière de transition écologique, qui envoient autant de signaux affaiblissant la capacité de projection. **Les acteurs économiques impliqués dans les dynamiques à l'œuvre**⁵ ont exprimé **les mêmes craintes dans le débat public**.

Les dynamiques de réorientation de stratégie d'entreprise ou de formation s'intègrent dans le temps long et requièrent la capacité à anticiper au plus juste les évolutions attendues. **La transition des emplois requiert par conséquent un cadre le plus lisible, constant et ambitieux possible en matière de planification écologique**.

Présentée au point 2-, **la stratégie emplois-compétences associée à la planification écologique** et portée par le SGPE a le mérite d'exister, de constituer une base d'analyse assez cohérente au regard d'autres travaux identifiés au sein de la société civile. Elle comprend une dimension diagnostic, qui pointe le **besoin d'approfondissements, notamment sur les projections en emplois dans les secteurs clés** : ci-dessous, le panorama des diagnostics sectoriels montre ainsi un vide problématique pour tout un pan des **énergies fossiles**, avec notamment l'activité de raffinage. De même, les secteurs du **fret routier et ferroviaire** n'étaient pas couverts à date (2024).

État des lieux des diagnostics sectoriels en lien avec la PE soutenus par la puissance publique



La stratégie SGPE présentée lors de l'événement-débat au CESE semble plutôt identifiée –et relayée– dans plusieurs éléments de diagnostic qu'elle a mis en avant, en particulier sur le **besoin de formation lié à la transition écologique : avec les départs en retraite, près 3 millions d'emplois seront à pourvoir dans les secteurs prioritaires de la décarbonation**. Les profils d'emplois les plus répandus dans le cadre de la

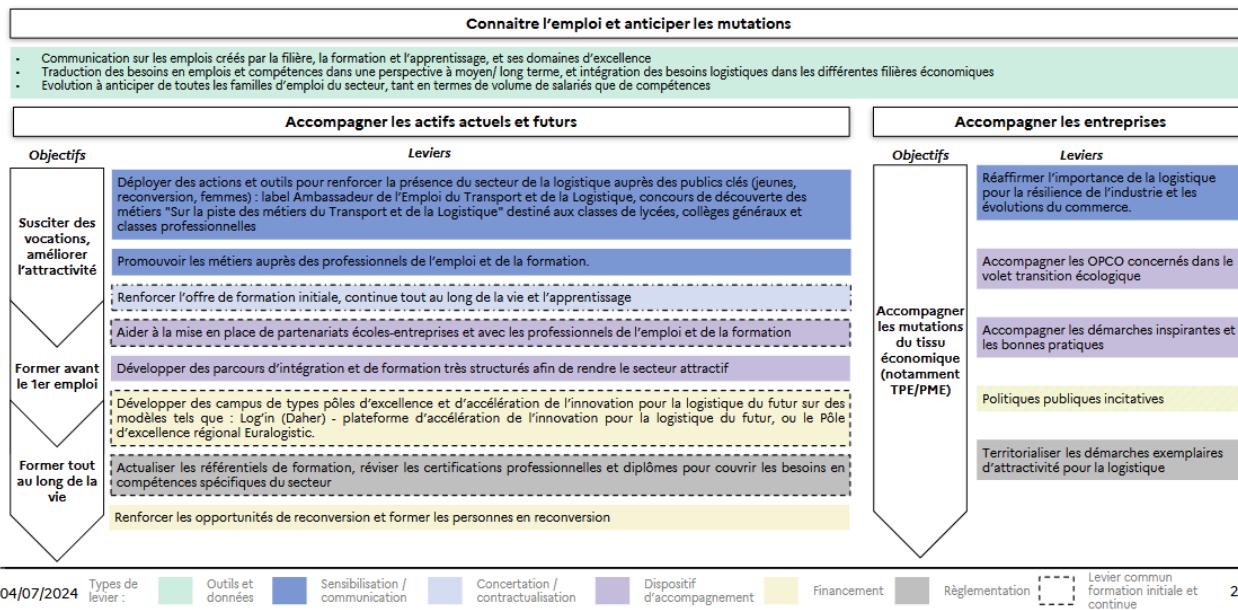
⁴ Voir par exemple à ce sujet les alertes du Réseau Action Climat, avec 43 reculs recensés mi-2025 : <https://reseauactionclimat.org/stop-aux-reculs-sur-lenvironnement-nefastes-pour-les-francaises-et-francais-nefastes-pour-leconomic/>

⁵ A ce sujet, voir par exemple l'étude annuelle de l'Ademe sur les Marchés et emplois de la transition énergétique - librairie.ademe.fr/energies/8707-marches-et-emplois-concourant-a-la-transition-energetique-edition-2025.html#

planification écologique sont précisés, avec **près de 90 % des emplois attendus sur des profils ouvriers-techniciens qualifiés**.

Le plan d’actions associé à la stratégie emploi-compétences pour la planification écologique, à horizon 2030, (voir extrait - graphique ci-après) demeure à consolider dans son animation, comme dans son déploiement opérationnel.

Plan d’action pour décarboner la logistique et l’entreposage



4- L’impérative approche par les territoires : dynamiques territoriales à renforcer, inégalités à compenser

Les échanges ont mis en évidence la manière dont **la transition écologique est devenue un élément structurant des stratégies territoriales, en particulier autour des questions d’emploi, de compétences** et de vulnérabilités sociales. Si les priorités varient selon les élus et les territoires, la transition constitue désormais **un « fil rouge » des politiques locales, à l’intersection des enjeux climatiques, économiques et sociaux**.

L’exemple de la rénovation énergétique des logements illustre cette articulation : elle répond simultanément à des objectifs de réduction des émissions, de soutien à l’activité économique locale – notamment dans le bâtiment – et de lutte contre la précarité énergétique. Cette logique traduit l’ambition d’une transition juste, qui cherche à concilier transformation écologique et justice sociale plutôt qu’à les opposer.

Les interventions ont également souligné **l’importance de l’échelle locale, au niveau des bassins d’emploi notamment, et des complémentarités entre les différentes échelles territoriales dans la conduite des transitions**. Les collectivités locales disposent d’outils opérationnels leur permettant d’agir sur l’évolution des métiers, les besoins en compétences ou encore l’insertion professionnelle. C’est notamment le cas du

réseau des **Maisons de l'emploi ou des structures porteuses de Plans locaux pour l'insertion et l'emploi**. La transition écologique est ainsi envisagée comme **un potentiel vivier d'emplois, notamment pour les personnes éloignées du marché du travail**, dans des secteurs tels que l'agriculture, l'économie circulaire ou les mobilités durables.

Au regard de la définition posée en 1- en matière de transition juste, les acteurs territoriaux semblent ainsi particulièrement mobilisés pour l'inclusion, pour favoriser l'insertion en emploi des demandeurs d'emplois. **La commande publique apparaît, dans ce contexte, comme un levier stratégique**. Les obligations introduites par la loi Climat et Résilience de 2021 permettent d'intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics et de soutenir à la fois l'insertion professionnelle, la montée en compétences et les filières locales. Des initiatives associant chantiers d'insertion, production agricole locale et restauration collective illustrent cette capacité à articuler transition écologique, développement économique territorial et cohésion sociale.

Pour les actifs, les enjeux de compétences occupent également une place centrale. La transition ne produit pas uniquement de nouveaux métiers « verts » ; elle transforme aussi des métiers existants ou entraîne la réémergence de certaines compétences techniques, par exemple dans les transports collectifs ou les filières industrielles liées aux énergies renouvelables. Elle affecte également des professions qui ne sont pas directement identifiées comme « vertes », mais dont les conditions d'exercice sont bouleversées par les politiques de transition, comme les aides à domicile dépendantes de la voiture individuelle. Ces évolutions montrent que **la transition juste implique d'anticiper les effets sociaux des politiques climatiques et d'accompagner les travailleurs dans leurs adaptations professionnelles**.

Ainsi, les échanges ont nettement mis en valeur la nécessité d'une transition juste qui rassemble les acteurs des territoires autour des enjeux de transitions professionnelles et d'accompagnement dans les parcours de compétences, dans des contextes de fortes mutations économiques. C'est tout l'enjeu de la définition historique de la transition juste pour l'emploi : « ne laisser personne de côté ».

En la matière, tous les territoires ne sont pas égaux. En parallèle, **les échanges ont insisté sur la nécessité de mieux identifier les vulnérabilités territoriales** afin d'adapter les politiques publiques aux réalités locales. Une approche systémique et multiscalair a été présentée, à partir des travaux menés pour l'Institut de la Recherche du Groupe Caisse des Dépôts, par Olivier Portier⁶. L'analyse s'est ici fondée sur des indicateurs croisant niveau de diplôme, précarité sociale, emploi précaire, vieillissement, logement, pauvreté ou vulnérabilités sanitaires. Cette lecture permet de **révéler des fragilités parfois invisibles à des échelles trop larges** : certains territoires peuvent apparaître dynamiques au niveau régional tout en concentrant localement de fortes difficultés sociales et économiques. De ce point de vue, la logique d'action du FTJ se trouve confortée.

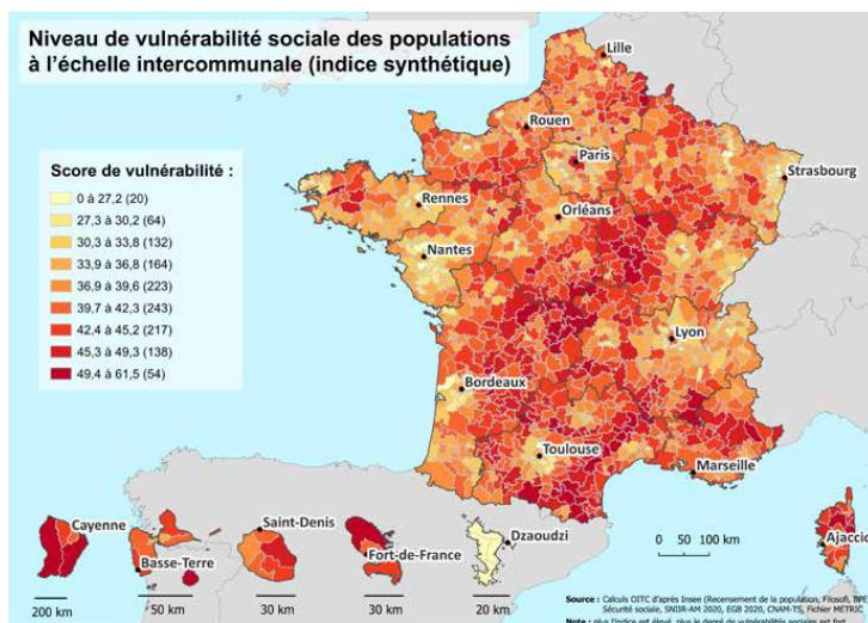
Cette approche, qui rejoint le croisement d'indicateurs proposé par le Réseau Action Climat dans son analyse du Fonds de transition juste en 2025, met en garde contre des politiques de transition pensées de manière trop uniforme ou uniquement à partir d'indicateurs de croissance économique. Les dynamiques territoriales reposent aussi sur des mécanismes redistributifs et des interdépendances entre territoires, qui doivent être pris en compte pour éviter d'accentuer certaines fragilités.

Au final, les discussions ont convergé vers une même idée : la transition juste ne peut être pensée indépendamment des territoires. Elle nécessite, aux niveaux régional comme local, des politiques capables

⁶ Pour retrouver ces travaux en intégralité : https://www.caissedesdepots.fr/sites/ms-cdc-fr/files/2026-01/Cahier_de_recherche-Les_vuln%C3%A9rabilit%C3%A9s_sociales_territoriales.pdf

d'articuler emploi, compétences, justice sociale et transition écologique. Cela implique de **renforcer l'ingénierie territoriale et la coordination entre les différentes échelles d'action, du local à l'europpéen.**

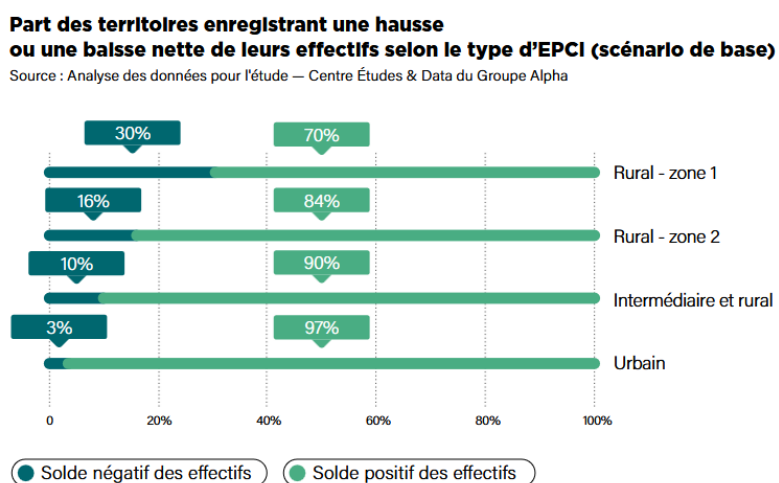
Il s'agit d'associer dynamique de décentralisation, mobilisations locales et logiques de péréquation. Au-delà de la légitimité qu'elle donne pour le niveau territorial d'action, l'analyse conduit à justifier une approche des politiques de transition écologique associée aux réflexions d'aménagement du territoire, et impliquant des logiques de solidarités territoriales, notamment pour mieux outiller les territoires fragiles.



Source des visuels : Les vulnérabilités sociales territoriales – Olivier Portier – Cahier de recherche(s) – Institut de la recherche du Groupe Caisse des Dépôts – 2026

Au-delà même des questions territoriales abordées dans le cadre de l'événement-débat, le Réseau Action Climat a également pu mettre en valeur dans un rapport d'étude récent concernant **les enjeux emploi et écologie pour la ruralité**⁷. Selon les calculs de l'étude, **plus de 100 000 emplois sont à créer dans le secteur privé d'ici 2030 dans les territoires ruraux, en appliquant les hypothèses fixées pour la planification écologique** de la France. Mais ce **potentiel cache des disparités entre intercommunalités.**

Les territoires ruraux les plus fragiles en situation de revitalisation accueillent davantage d'activités industrielles, parfois en perte de vitesse. Dans le cadre du scénario de départ, prudentiel, **30% des territoires ruraux les plus fragiles seraient « perdants » en emploi avec la planification écologique.** A contrario, une politique de réindustrialisation volontariste, au service de la transition écologique, permettrait de corriger cette situation en favorisant la création d'emplois dans ces territoires fragiles : plus de 90 % des



⁷ Voir l'étude : Les emplois de la transition écologique dans les territoires ruraux - Réseau Action Climat – 2026 - <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2026/01/2026-01-19-publication-emploi-rural-web-pap.pdf>

zones rurales en revitalisation seraient ainsi gagnantes en termes d'emploi. **Au-delà des seuls périmètres du FTJ, les principes de transition juste s'appliquent donc à la diversité des territoires en ruralité, et à la prise en compte de leurs vulnérabilités spécifiques.**

5- En entreprise et au-delà, la nécessité de renforcer le dialogue social, les entreprises à transformer

L'événement a consacré un temps dédié aux partenaires sociaux. Entreprises et organisations syndicales constituent, dans la définition même de la transition juste (sur le volet procédural de sa construction), des acteurs majeurs.

La table ronde a mis en évidence **une convergence large autour de la nécessité d'une « transition juste », tout en révélant des nuances sur ses contours, ses priorités et les moyens à mobiliser.** Tous les participants ont souligné que la transition écologique ne pouvait être pensée uniquement comme une contrainte environnementale : **elle implique une transformation profonde du travail, des métiers, des territoires et du modèle économique.**

Plusieurs interventions ont insisté sur **le caractère encore flou de la notion de transition juste.** Derrière ce terme se joue néanmoins **une préoccupation commune : éviter que certains travailleurs ou territoires ne soient laissés de côté. L'enjeu est autant social qu'économique :** maintenir l'emploi, préserver les perspectives de progression sociale et empêcher que la transition soit vécue comme un déclassement. La transition ne doit donc pas seulement accompagner les conséquences des mutations, mais anticiper les transformations à venir.

Le dialogue social est apparu comme un levier central. Plusieurs participants l'ont présenté comme la « colonne vertébrale » de la transition juste, **condition indispensable pour rendre les transformations acceptables et opérationnelles.** Les échanges ont souligné l'importance de permettre aux salariés de s'exprimer sur l'évolution de leurs métiers, des conditions de travail et des nouvelles contraintes environnementales. À travers des exemples concrets – dans le bâtiment, les transports ou encore les métiers de maintenance – les intervenants ont montré que **la transition modifie déjà les pratiques professionnelles quotidiennes et nécessite une adaptation des organisations du travail.**

La question de l'anticipation est revenue de manière récurrente. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité d'identifier les métiers fragilisés, de cartographier les besoins futurs en compétences et de construire des passerelles entre secteurs en déclin et activités émergentes. Les enjeux de formation, d'accompagnement et de sécurisation des parcours professionnels ont occupé une place importante dans les débats. **L'idée d'un renforcement des dispositifs permettant d'accompagner les reconversions sans passage par le chômage** a notamment été évoquée, afin de **garantir sécurité financière et accès à la formation.**

Les discussions ont également fait ressortir **une forte inquiétude face au sentiment d'insécurité vécu par les travailleurs. Si l'adhésion de principe à la transition écologique semble largement acquise, beaucoup craignent une dégradation supplémentaire des conditions de travail, une accumulation de normes ou encore une perte d'identité professionnelle.** Les intervenants ont rappelé qu'il serait difficile de mobiliser les salariés autour de la transition si celle-ci se traduit uniquement par des contraintes supplémentaires sans amélioration concrète du travail, sans mise en place de filets de sécurité efficaces en protection des parcours, ni reconnaissance des efforts demandés.

Du côté des entreprises, plusieurs prises de parole ont insisté sur la **nécessité de maintenir compétitivité et capacité d'investissement**. La transition écologique a été décrite comme **un vaste chantier de modernisation industrielle nécessitant des financements massifs et un cadre réglementaire lisible**. Les représentants des entreprises plaident volontiers pour une simplification des dispositifs existants afin de privilégier les investissements concrets dans la transformation, plutôt qu'une multiplication des obligations administratives. L'inégalité de capacité d'adaptation des entreprises, suivant leur typologie, dans un contexte de mutation, a émergé : **TPE-PME, sous-traitants, notamment, doivent faire l'objet d'une attention particulière**.

Des divergences sont toutefois apparues quant au rôle de la régulation européenne : certains défendent un **renforcement des droits liés à la reconversion et à la formation**, tandis que d'autres considèrent que les outils réglementaires existent déjà et que **l'urgence porte surtout sur la mise en œuvre opérationnelle et le soutien à la décarbonation**. Indépendamment de la question du cadre réglementaire et des dispositifs à renouveler, **la nécessité de financer la transition juste pour les entreprises et les salariés est apparue de manière nette et partagée**.

Enfin, en matière de gouvernance, les échanges ont souligné **l'importance d'une approche multi-niveaux (entreprise, territoire, secteur, planification nationale) coordonnée, associant branches professionnelles, acteurs de l'emploi, entreprises et représentants des salariés**. Tous ont convenu que la réussite de la transition dépendrait de la capacité collective à organiser les transformations de manière cohérente, anticipée et concertée.

L'ensemble des organisations représentées s'est dit mobilisé et prêt à agir pour la transition écologique. **Le besoin d'une planification écologique ambitieuse et constante est logiquement revenue comme un cadre général indispensable**.

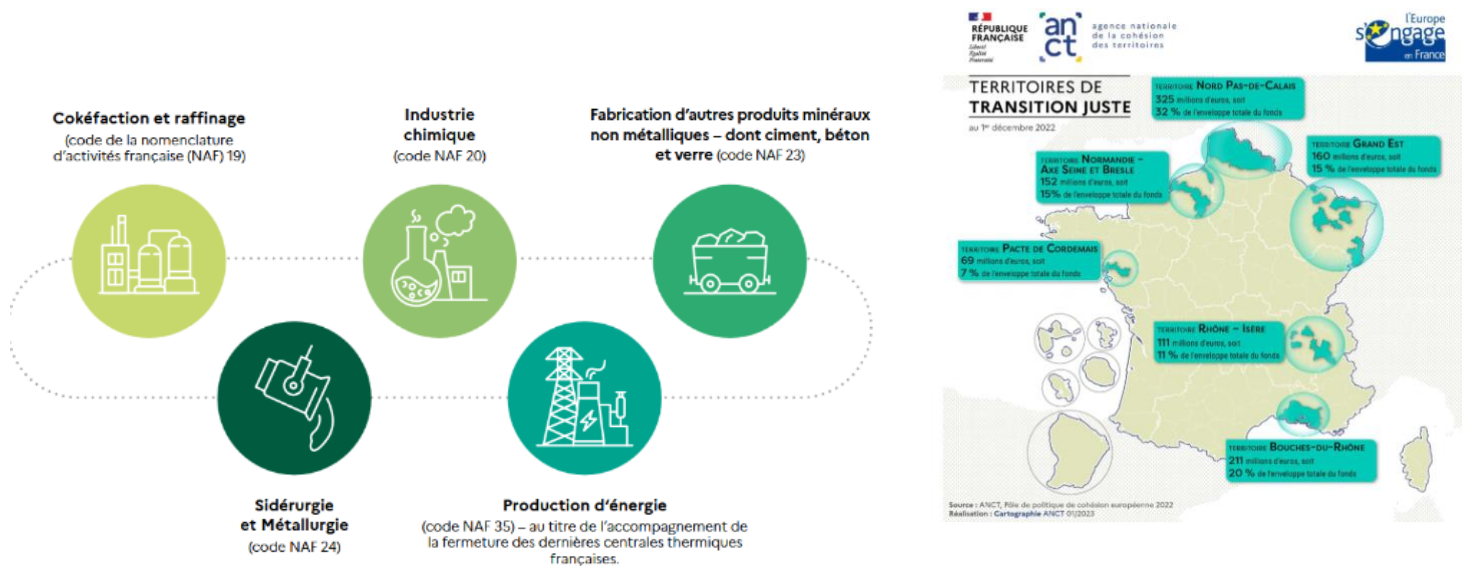
6- Fonds de transition juste : une première réponse pour l'emploi en transition juste

Le précédent mandat européen a été marqué par le « **Green Deal** » et un engagement significatif en matière de politique climatique. Cet engagement s'est accompagné d'une **prise en considération de la dimension sociale de la transition en matière d'emplois et de compétences**. Ainsi, le Fonds pour une transition juste (FTJ) a émergé.

Il constitue **un instrument inédit de l'Union européenne** créé dans le cadre de la programmation 2021-2027 afin d'**accompagner les territoires et les populations actives les plus exposés aux conséquences économiques et sociales de la transition écologique**. Il répond à l'ambition européenne de neutralité climatique et vise à garantir que cette transformation ne laisse aucun territoire ni aucun travailleur de côté.

Doté de 17 milliards d'euros à l'échelle européenne, le FTJ représente environ 1 milliard d'euros pour la France (hors co-financements). Ce financement se répartit entre deux grands volets : **un volet « investissement »**, destiné à soutenir la transformation économique et industrielle des territoires, et **un volet « social », consacré à l'emploi, aux compétences et à l'accompagnement des personnes** impactées par les mutations économiques liées à la transition écologique.

LE FONDS DE TRANSITION JUSTE : UNE « DOUBLE ENTREE » SECTORIELLE ET TERRITORIALE



Source : Programme du Fonds de transition juste – Ministère du Travail

Le fonctionnement du FTJ est fortement encadré par la réglementation européenne. **Deux critères** conditionnent notamment l'éligibilité des projets. **Le premier concerne le périmètre géographique : seuls certains territoires précisément définis peuvent bénéficier du Fonds** (voir ci-dessous). Les territoires concernés sont des territoires d'implantation historique d'activités fortement émissives. **Le second critère porte sur les secteurs d'activité concernés**, définis directement par la Commission européenne.

Trois catégories de secteurs sont ciblées. D'abord, les **secteurs dits « en déclin »**, appelés à disparaître progressivement, comme les centrales à charbon ou la cokéfaction. Ensuite, les **secteurs « en transformation »**, fortement émetteurs mais susceptibles de se décarboner grâce à l'innovation, comme la sidérurgie ou la chimie. Enfin, les **secteurs de diversification économique**, propres à chaque territoire, qui correspondent souvent à des **filières d'avenir** : énergies renouvelables, économie circulaire, numérique, intelligence artificielle ou nouvelles technologies.

Le FTJ constitue un dispositif particulier dans le paysage des fonds européens. La DGEFP (Ministère du Travail) intervient, pour le compte de l'État, sur le volet emplois-compétences. Six Plans territoriaux pour une transition juste (PPTJ) ont été établis. Ces plans territoriaux reposent sur un diagnostic emploi-compétences et définissent les secteurs concernés ainsi que les actions pouvant être cofinancées. Le programme national FTJ « emploi et compétences » est opérationnellement mis en œuvre par les DREETS (services déconcentrés du Ministère du Travail) ; il peut **financer des actions de reconversion et formation des salariés, d'accompagnement des demandeurs d'emplois, et d'ingénierie sociale territoriale**.

Au cœur du FTJ figurent les demandeurs d'emploi et les personnes fragilisées par les mutations économiques. L'objectif est d'accompagner leur reconversion vers de nouveaux métiers, sans que ceux-ci soient nécessairement directement liés à la transition écologique, dès lors qu'ils ne relèvent pas d'un secteur en déclin. Les actions de formation peuvent être financées soit dans le cadre du FTJ porté par l'État, soit via les Régions à travers le FSE+.

De nombreuses actions sont déjà soutenues dans les territoires : partenariats avec les OPCO, Transitions Pro ou France Travail, accompagnement de structures d’insertion par l’activité économique, soutien aux publics très éloignés de l’emploi via la levée des freins périphériques (mobilité, hébergement, équipement), études sur les compétences de demain ou encore actions d’attractivité des métiers, comme des forums de l’emploi destinés aux jeunes, etc. Le FTJ peut également financer des aides concrètes aux apprentis, notamment pour le transport, l’hébergement ou l’achat de matériel professionnel.

Le déploiement du Fonds est aujourd’hui largement engagé puisque **près de 90 % des crédits sont déjà en cours de programmation ou de consommation**, illustrant la forte mobilisation des territoires autour des enjeux de transition écologique et sociale.

“LE FTJ CONTRIBUE A L’OBJECTIF SPECIFIQUE UNIQUE QUI CONSISTE A PERMETTRE AUX REGIONS ET AUX PERSONNES DE FAIRE FACE AUX CONSEQUENCES SOCIALES, ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET EN MATIERE D’EMPLOI DE LA TRANSITION VERS LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L’UNION POUR 2030 EN MATIERE D’ENERGIE ET DE CLIMAT ET VERS UNE ECONOMIE DE L’UNION NEUTRE POUR LE CLIMAT A L’HORIZON 2050, SUR LA BASE DE L’ACCORD DE PARIS.”

Règlement (UE) 2021/1056 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 établissant le Fonds pour une transition juste

7- De la prospective sectorielle et territoriale à l’accompagnement individuel : les actions du FTJ

L’événement-débat organisé au CESE a consacré plusieurs interventions à **des retours d’expérience, qui ont mis en lumière les usages du Fonds de transition juste (FTJ)** pour accompagner les mutations économiques, industrielles et les transitions professionnelles dans les territoires. En particulier sur les objectifs de « ne laisser personne de côté » et de maximiser les « opportunités » d’emplois, en lien avec la définition de la transition juste des emplois, les interventions ont porté sur deux dimensions en particulier :

- **les dispositifs d’anticipation collective dans le cadre de démarche de territoire,**
- **les dispositifs d’accompagnement des salariés en reconversion**

Le premier retour d’expérience concernait une étude prospective menée en région Provence-Alpes-Côte d’Azur sur le bassin de l’Étang de Berre. Financée par le FTJ dans son volet social, cette démarche visait à anticiper les évolutions de l’emploi et des compétences liées à la transition écologique et aux grands projets industriels et énergétiques du territoire. L’étude, lancée en mars 2025, s’est structurée autour de plusieurs phases : un état des lieux, l’élaboration de scénarios prospectifs puis une phase de concertation territoriale permettant aux différents acteurs de réagir et d’enrichir les hypothèses formulées.

L’initiative s’inscrivait dans une dynamique plus ancienne, née avant même la création du FTJ, autour des enjeux sanitaires et environnementaux du territoire. Les acteurs impliqués ont **souligné l’importance de ne**

pas traiter la transition écologique uniquement sous l'angle industriel ou économique, mais aussi à travers le dialogue social et les conséquences sur les salariés. L'un des constats majeurs concernait l'absence relative du dialogue social dans certaines démarches territoriales de transition écologique déjà existantes. Le projet a donc cherché à associer représentants des salariés, acteurs industriels, organisations patronales et institutions territoriales dans une logique de gouvernance élargie⁸.

Dans ses résultats, esquissés dans le cadre de l'événement-débat, **les scénarios d'emploi pour l'industrie du territoire concerné (en particulier sur les secteurs de la sidérurgie, raffinerie-pétrochimie et énergies renouvelables) varient de manière significative suivant la consolidation des hypothèses retenues.** On en conclut donc que **le territoire** fait face à une incertitude importante et se trouve à **un moment-clé de son histoire industrielle.** Ces scénarios doivent faire l'objet d'une mise en débat et d'une appropriation par les acteurs du territoire, pour s'orienter résolument vers les scénarios de transition désirable.

On retrouve des logiques d'approches similaires dans les travaux récemment publiés par l'Ademe sur plusieurs secteurs majeurs de l'industrie lourde en France. L'agence a publié une étude concernant les enjeux d'évolutions des emplois pour la décarbonation des secteurs industriels les plus consommateurs en énergie à horizon 2050. Les résultats varient fortement suivant les hypothèses mais permettent de dégager **des scénarios positifs pour l'emploi, y compris dans les secteurs fortement émetteurs** (voir illustration ci-après).

Des logiques d'anticipation similaires ont également été mises en avant dans le cadre de l'événement-débat au CESE, en particulier un projet d'élaboration de scénario de transition juste des emplois pour les secteurs des énergies fossiles, porté par la CFDT-FCE et la Réseau Action Climat, dans le prolongement de la publication de la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3).

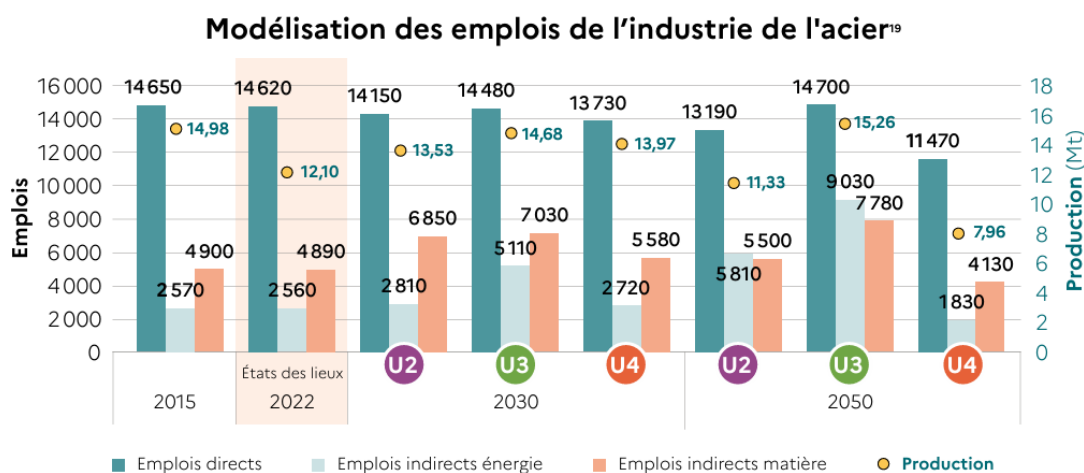


Figure 41 - Évolution des emplois directs, indirects et de la production dans l'industrie de l'acier par univers de transition.



Source : rapport de l'Ademe - Enjeux d'évolutions des emplois pour la décarbonation des secteurs industriels les plus consommateurs en énergie à horizon 2050 - Mars 2026

⁸ Les résultats de l'étude ne sont pas publics à l'heure de l'écriture de la synthèse. Le Réseau Action Climat porte un projet d'agora local pour favoriser leur mise en débat à l'échelle territoriale pertinente.

L'étude a également révélé les **difficultés de coordination entre les nombreuses initiatives locales déjà engagées sur le territoire**. Si le bassin apparaît aujourd'hui comme un véritable **laboratoire des transitions industrielles et écologiques**, les intervenants ont insisté sur la **nécessité de clarifier les rôles de pilotage et de coordination** afin d'éviter la dispersion des démarches et de **garantir que tous les acteurs soient associés, y compris les représentants des salariés**. L'expérience a enfin montré certaines limites du FTJ, notamment le fait que les suites opérationnelles de l'étude ne pourront pas nécessairement être financées dans le même cadre.

Le second retour d'expérience, présenté depuis la région Grand Est, portait sur l'accompagnement des transitions professionnelles des salariés confrontés aux mutations économiques et écologiques. L'objectif du projet, soutenu par le Fonds de transition juste, était d'**aider des personnes dont les métiers se transforment fortement – voire disparaissent –** à construire de nouveaux parcours professionnels, soit au sein de leur entreprise, soit dans d'autres secteurs. Le FTJ a ainsi été mobilisé comme **un levier pour soutenir les reconversions et encourager des mobilités professionnelles choisies** plutôt que subies (voir l'illustration ci-contre).

Les premiers parcours accompagnés ont surtout concerné **des salariés ayant saisi des opportunités d'emploi dans des métiers jugés plus durables ou plus porteurs localement**, notamment dans les services à la personne ou les métiers liés à la rénovation énergétique et aux équipements de transition énergétique.

Les intervenants ont néanmoins souligné que la transition écologique n'était pas toujours la motivation première des salariés : les aspirations au changement relevaient souvent davantage de la recherche de sens, de conditions de travail différentes ou d'un meilleur équilibre de vie.

Enfin, plusieurs difficultés ont été mises en avant dans le travail avec les entreprises, notamment les PME. Les temporalités économiques (en lien avec les nouveaux modèles d'affaires émergents) sont difficiles à synchroniser avec les démarches d'anticipation RH. Certaines entreprises considèrent les enjeux de compétences trop tôt, tandis que d'autres ne sollicitent un accompagnement qu'au moment des restructurations ou des plans sociaux. **La question du « bon timing d'anticipation et d'accompagnement »** a été soulevée. Les échanges ont aussi montré que le **dialogue social pouvait jouer un rôle décisif** dans certaines situations de crise, en facilitant **l'identification rapide de solutions de reconversion pour les salariés concernés**.

8- Le déploiement du Fonds de transition juste, forces et faiblesses

A la lueur des échanges concernant les déclinaisons nécessaires du principe de transition juste, plusieurs points forts du Fonds de transition juste ont été identifiés :



- Il constitue tout d’abord **une contrepartie indispensable au « Green deal »**, dans l’objectif de tenir compte de la dimension sociale, des vulnérabilités spécifiques et des enjeux d’acceptabilité liées à la transition écologique ;
- Il permet d’engager ou de **soutenir des dynamiques fortes et indispensables** dans de nombreux territoires stratégiques pour les mutations écologiques et industrielles en France ;
- Il conduit à prendre en **considération les spécificités territoriales**, et à reconnaître les inégalités de vulnérabilités entre zones d’emploi, suivant leur spécialisation économique préexistante ainsi qu’en fonction de leur fragilité socioéconomique a priori, constatée hors contexte de planification écologique ;
- **Il donne une priorité assez logique à certains secteurs** particulièrement émetteurs et soumis à de fortes pressions de transition (notamment par le cadre réglementaire, comme la Programmation pluriannuelle de l’énergie pour le secteur des énergies fossiles) ;
- **Le Fonds de transition prend en charge, au moins partiellement, trois axes forts de la définition OIT de la transition juste :**
 - **Une transition génératrice d’opportunités d’emplois :** les travaux de gestion prévisionnelle des compétences à l’échelle territoriale, financés par le FTJ, facilitent la mise en visibilité (et en débat) de trajectoires désirables du point de vue des emplois ; elles mettent en perspective les opportunités d’emplois dans le cadre de la planification écologique ;
 - **Une transition inclusive :** le FTJ soutient un nombre important de structures et de projets portant sur l’insertion par l’activité économique, favorisant l’intégration de demandeurs d’emplois dans le monde du travail dans les secteurs de la transition écologique ;
 - **Une transition qui ne laisse personne de côté :** le FTJ vise les personnes en reconversion dans les secteurs en transformation, particulièrement émetteurs et finance des actions permettant de renforcer leur accompagnement.

Plusieurs limites ont néanmoins émergé. Elles rejoignent assez largement l’analyse du Réseau Action Climat concernant le dispositif⁹ :

- **L’approche sectorielle est partielle :** certains secteurs clés pour la transition écologique ne sont pas intégrés en première approche dans le cadre du périmètre du FTJ (à l’exemple de la filière automobile, pourtant fortement concernée par la transition et vulnérable) ;
- **L’approche territoriale est partielle :** en lien avec la critique concernant les secteurs sélectionnés pour la politique de transition juste ci-dessus, certains territoires identifiés comme vulnérables en contexte de transition écologique n’ont pas été soutenus ;
- **L’approche territoriale ne doit pas exclure des approches sectorielles non localisées de transition juste et réciproquement :** c’est notamment le cas de l’initiative présentée par la CFDT-FCE pour un scénario d’anticipation des impacts emplois de la PPE3 dans le champ des énergies fossiles ;
- **Le FTJ ne contribue pas - ou peu - à soutenir plusieurs dimensions de la transition juste telle que définie par l’OIT ; c’est notamment le cas :**
 - **De la notion d’opportunités de travail décent :** les enjeux de qualité des emplois de la transition écologique sont faiblement portés dans ce cadre ;
 - **De la notion d’inclusion, sous deux angles :**
 - **Favoriser le dialogue social :** le FTJ ne semble pas constituer un outil identifié, par exemple dans le cadre des CSE pour consolider la réflexion stratégique de décarbonation impliquant les représentants du personnel ;

⁹ Voir le rapport d’étude Fonds de transition juste : un outil clé pour accompagner la transition des emplois – Réseau Action Climat – 2025

- **Favoriser un équilibre entre les genres** : le déséquilibre entre femmes et hommes dans les métiers de la transition écologique appelle pourtant à un engagement de rééquilibrage important ;
- **Le FTJ manque sa cible au moins partiellement pour « ne laisser personne de côté » et éviter l'émergence de ressentiment pour des actifs de secteurs en transformation**, car :
 - Si des dispositifs existent pour un accompagnement renforcé de ces actifs, ils restent partiels (expérimentations dans certains territoires) et peu utilisés ; de fait, **les dispositifs d'aide ne sont pas sensibles pour des publics fragiles** ;
 - Leur dimension opérante est affaiblie par **l'absence de couplage plus systématique avec des démarches de gestion prévisionnelle des emplois (GEPP) en entreprise** dans le contexte de décarbonation ou **l'absence d'un dialogue social actif sur le sujet** ;
 - **L'essentiel des financements est donc** (en nombre de projets soutenus) **orienté vers les demandeurs d'emplois et publics en insertion** (ce que d'autres dispositifs prennent également en charge, comme le FSE) ou vers des opérateurs emplois-compétences dont les actions ne sont pas encore réellement couplées à une stratégie nationale (et qui n'interviennent pas directement sur les transitions professionnelles) : cela ne conduit pas à favoriser l'acceptabilité de la transition pour les actifs ;
- **La gouvernance du dispositif est faiblement inclusive**, notamment quant à l'association des partenaires sociaux au niveau national. Cela fragilise la dynamique collective qui devrait émerger entre acteurs publics et société civile autour d'une telle politique publique ;
- **Les modalités de gestion administrative du fonds**, notamment du fait des règles européennes complexes, et des barrières strictes fixées sur les notions de secteurs ou de territoires, a émergé comme une limite pour la capacité des acteurs à se saisir pleinement des opportunités offertes par le fonds ;
- **La méthode des appels à projets** constitue une garantie d'égalité théorique des candidats à l'éligibilité des fonds, mais peut également renvoyer à un déficit d'approche globale, stratégique et partagée en matière de portage de l'action publique.

Sur ces deux derniers points, **les difficultés d'absorption des financements européens restent importantes, notamment en raison d'un manque de capacités administratives locales et de procédures jugées trop complexes**. Les participantes ont également souligné que les dispositifs actuels ne réduisent pas toujours efficacement les inégalités territoriales et **profitent souvent davantage aux acteurs déjà les mieux organisés pour répondre aux appels à projets**.

9- Points de consensus : « ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain », une politique d'ensemble à construire

La conclusion de l'événement s'est tournée logiquement vers les solutions pour l'action publique, dans le contexte d'élaboration du futur budget européen. Plusieurs interventions ont partagé leurs analyses sur l'avenir du budget européen, les politiques industrielles et les moyens d'accompagner les territoires et les travailleurs face aux transformations écologiques et économiques.

Les discussions ont largement porté sur le devenir des fonds européens dédiés à la cohésion et à la transition juste. Un premier constat a été dressé : **malgré leurs limites, ces dispositifs ont permis de mieux prendre en compte certains territoires particulièrement exposés aux mutations industrielles**. Le **ciblage territorial à une échelle fine** a notamment été salué pour avoir rendu visibles des zones jusque-là peu bénéficiaires des financements européens. Dans plusieurs pays, **ces fonds ont permis d'accélérer des**

stratégies de sortie des énergies fossiles, de lancer des études sur l'emploi et les compétences ou encore de structurer des espaces de dialogue locaux autour de la transition.

La définition d'**une politique de transition juste des emplois est apparue essentielle**, de même que le besoin de la renforcer. L'Europe étant porteuse d'une stratégie continentale de neutralité carbone et d'outil budgétaire pour y parvenir doit **intégrer parmi ceux-ci des mécanismes de transition juste pour les emplois en transition**. La politique de transition juste doit **favoriser l'accompagnement des acteurs les plus vulnérables** en contexte de transition écologique. Elle doit **impliquer tous les acteurs** : Etat, collectivités - territoires, écosystème emploi-compétences, acteurs économiques et syndicaux. Ces outils, dont le **Fonds de transition juste, doivent être consolidés et repensés**. Le débat conduit au CESE fournit des pistes pour nourrir cette réflexion.

C'est sur ce dernier point qu'il s'agit ici d'insister : malgré les limites évoquées, le Fonds de transition juste constitue, dans sa logique, un pilier essentiel de la politique de planification écologique européenne. Il **reconnait l'impératif de justice et de cohésion sociale associé à la conduite de la transition ; il souligne la nécessité d'accompagner de manière renforcer certains acteurs** (exemple : salariés des secteurs émetteurs), **certaines secteurs à transformer prioritairement, des territoires fragiles**.

Il a eu le mérite de **pousser un nombre important d'acteurs à structurer une réflexion et une logique d'action pour une transition juste**. Il s'est agi en France d'**une logique d'action publique relativement nouvelle**, ce qui peut expliquer en partie les limites constatées. Mais ces logiques d'action doivent être débattues et consolidées, dans le cadre d'un pilotage élargi... et non disparaître, comme c'est ce qui peut être craint à la lecture du projet de futur cadre budgétaire européen, qui propose une suppression du FTJ.

Plus que la « logique du fonds » lui-même, ce sont les priorités fixées dans le cadre du FTJ qui sont ici fondamentales, de même que leur inscription à venir dans le cadre de la politique européenne de transition et des instruments budgétaires de l'UE. Il s'agit donc de s'assurer des garanties de prise en compte de la transition juste des emplois dans les outils futurs, **dans le cadre d'une architecture budgétaire vouée à évoluer**.

Plus globalement, le financement de la transition juste par l'Europe doit s'inscrire dans une politique publique d'ensemble pour la transition juste, portée en commun avec d'autres acteurs publics comme l'Etat ou les collectivités territoriales, et qui implique de :

- **rendre l'économie plus verte**, donc inscrire toute transition juste dans une approche stratégique de la transition, avec des objectifs clairs de réduction de gaz à effets de serre, en particulier, et ce, **dans le cadre d'une planification écologique**,
- **d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible** pour toutes les personnes concernées :
 - **un enjeu de soutien à la féminisation des métiers de la transition écologique**,
 - **un enjeu d'accessibilité de ces métiers pour les publics fragiles, notamment demandeurs d'emplois ou jeunes décrocheurs**,
 - **un enjeu de respect des parties prenantes dans la « manière » de construire cette transition** (volet gouvernance),
- en créant des opportunités de travail décent :
 - un enjeu de suivi partagé des dynamiques de créations d'emplois et des scénarios de projection, qui varient suivant les hypothèses, **pour s'orienter résolument vers les scénarios socialement** (en bénéfiques pour le développement local et l'emploi) **et écologiquement favorables**,
 - un enjeu de **garantie à assurer concernant la qualité des emplois de la transition**,

- **en ne laissant personne de côté** : en s'assurant que le processus de transition ne génère pas la fragilisation socioéconomique de salariés ou de territoires, donc **en assurant l'accompagnement renforcé des transitions professionnelles**.

Des politiques publiques complémentaires doivent être mobilisées : politique de soutien à l'insertion par l'activité économique, politique de financement des diagnostics emploi-formation et action publique d'observation des dynamiques d'emploi, soutien aux démarches et organismes favorisant l'amélioration des conditions de travail... Il s'agit ici d'**assurer la pleine spécificité des dispositifs au regard de leur objectif stratégique, et notamment celle du FTJ dans ses recompositions à venir**.

Ainsi, **le Fonds de transition juste**, en tant qu'outil de renforcement des secteurs et territoires en mutation ou des salariés potentiellement fragilisés, s'inscrit-il comme **un élément parmi d'autres composantes d'une politique publique d'ensemble**.

S'agissant de ce cadre attendu, les **politiques publiques** actuelles ont été analysées lors de l'événement-débat comme encore **incomplètes**. Hors « logique secteurs+territoires » partiellement prise en compte par le FTJ, plusieurs axes sont notamment à conforter, en particulier :

- Le renforcement des droits des salariés et de leur accès aux garanties de protection sociales dans les contextes de transition professionnelle,
- Le renforcement de la dimension sensible et reconnue, par les potentiels bénéficiaires eux-mêmes, des dispositifs de protection mis en place,
- Les dynamiques de dialogue social à conforter.

10- Des propositions pour le futur cadre budgétaire européen et au-delà

Dans le cadre du prochain budget pluriannuel européen (« MFF »), des Plans partenariaux nationaux et régionaux (PPNR) doivent fournir une vision intégrée de l'ensemble de la politique de cohésion. Plusieurs risques ont été soulevés. **La perspective d'une centralisation accrue du futur budget européen a suscité de fortes inquiétudes**, notamment parce qu'elle risquerait d'éloigner les décisions des réalités territoriales et de fragiliser les dynamiques locales de concertation mises en place ces dernières années. Des garanties sont donc attendues sur la place des acteurs territoriaux.



Une politique industrielle pour des emplois de qualité
Un cadre politique et une directive sur la transition juste pour anticiper et gérer le changement

Adoptée lors de la réunion du Comité exécutif des 24-25 juin 2024

Les mesures européennes pour le climat sont inadéquates aux changements sociaux.

La CES soutient pleinement l'objectif européen d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Pourtant, l'Europe échoue à réaliser une transition socialement juste à l'échelle et à la vitesse requises. Le Pacte vert européen, des mesures plus larges en faveur du climat et d'autres mesures nationales hors UE sont inadéquates face à l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés. La Commission (CE) a déterminé que les plans transmis par les États membres ne suffisent pas encore pour réaliser l'objectif 2030 initial. Les problèmes rencontrés au niveau de l'UE sont reflétés dans l'ensemble des 41 nations européennes représentées par la CES.

Afin de prévenir et anticiper et gérer le changement dans le monde du travail, nous devons préventivement nous préparer aux conséquences de la transformation numérique qui est en cours et qui devrait s'intensifier. Un nouveau cadre et une nouvelle directive juridiquement contraignants sont requis conformément aux principes directeurs de l'OIT.

Notre appel en faveur d'un cadre politique pour une transition juste, y compris une directive pour une transition juste, vise à répondre de manière exhaustive aux défis des transitions climatique et numérique. Il s'applique à tous les secteurs et à tous les emplois, y compris la fabrication, l'agriculture, la construction, le tourisme et autres, en cours ou proches de la transition. Les discussions politiques actuelles limitent la transition juste à la lutte contre le changement climatique. Pour mieux défendre les travailleurs, et compte tenu de la double transition, nous devons saisir ces opportunités pour inclure une transition juste dans le Pacte vert européen et élargir toute législation future à leur protection.

La double transition écologique et numérique implique que l'UE dépense annuellement 500 milliards d'euros*. Compte tenu des nouvelles règles budgétaires, seuls 3 États

Confédération Européenne des Syndicats | 100 rue de la République, 1000 Bruxelles | 02 511 81 81 | info@ces.eu | www.ces.eu



La perspective de suppression du FTJ en tant que tel a été pointée, surtout en l'absence, en l'état, de garantie de financement alternatif. Plusieurs propositions ont été avancées pour l'avenir du budget européen et des politiques de l'UE.

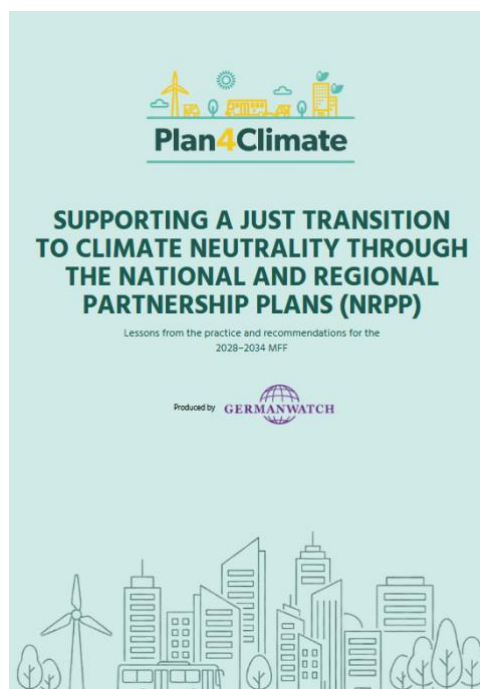
Les échanges ont ainsi insisté sur l'importance d'**anticiper davantage les restructurations industrielles** liées à la transition écologique. Les représentants syndicaux ont plaidé pour **passer d'une logique réactive à une logique préventive**, afin d'éviter d'intervenir uniquement au moment des fermetures de sites ou des suppressions d'emplois. Ont ainsi été défendu **les principes de renforcer les droits des travailleurs, notamment à travers des plans de transition négociés en amont, des formations rémunérées sur le temps de travail et des dispositifs permettant aux salariés de choisir leur parcours de reconversion. C'est le sens de la proposition de la Confédération européenne des syndicats, pour une directive en faveur de la transition juste.**

Les participant.e.s ont également appelé à **conditionner les financements européens à des engagements sociaux et environnementaux plus contraignants**, tout en renforçant la coopération entre syndicats, ONG et acteurs locaux.

Présentées dans le cadre de l'événement-débat en conclusion, **les propositions de Plan4Climate¹⁰ visent à faire du prochain cadre financier pluriannuel (MFF) un véritable levier pour une transition juste, tout en simplifiant l'architecture budgétaire européenne.** Elles recommandent d'abord d'**intégrer explicitement le principe de « transition juste » dans le règlement NRPP**, et de **créer une nouvelle catégorie de « régions de transition juste »**. Cette catégorie concernerait les territoires les plus exposés aux conséquences économiques et sociales de la décarbonation, avec **des financements garantis et renforcés par rapport à la politique de cohésion actuelle.**

- *A ce sujet, voir les propositions détaillées du Réseau Action Climat dans le chapitre suivant.*

Le rapport Plan4Climate présenté au CESE insiste ensuite sur le **rôle central des collectivités locales et régionales.** Les NRPP devraient ainsi inclure des **chapitres régionaux obligatoires**, élaborés avec les acteurs locaux et les parties prenantes, afin d'assurer une meilleure appropriation des politiques et une gestion plus efficace des fonds.



¹⁰ Voir SUPPORTING A JUST TRANSITION TO CLIMATE NEUTRALITY THROUGH THE NATIONAL AND REGIONAL PARTNERSHIP PLANS (NRPP) – Plan4Climate – Mars 2026 - https://www.germanwatch.org/sites/default/files/2026-03/Germanwatch_NRPP_Report_2026.pdf

Les propositions demandent également **une planification claire de la sortie des énergies fossiles et des besoins en compétences associés**. Ces stratégies, construites avec les partenaires sociaux, doivent favoriser la reconversion et la montée en compétences vers des emplois durables et de qualité.

Enfin, **les financements européens devraient être conditionnés** au respect de critères sociaux : dialogue social, négociation collective, stabilité de l'emploi et conditions de travail équitables.

LES PROPOSITIONS PORTÉES PAR LE RÉSEAU ACTION CLIMAT

Dans le règlement du futur budget européen :

- **Renforcer les principes de Transition Juste dans le règlement** : à l'heure du renouvellement du budget européen, en matière de fonds structurels, les principes de transition justes doivent figurer dans les objectifs stratégiques du règlement (à l'article 7).
- **Élargir son périmètre et créer une catégorie spécifique « territoires en transition juste »** : à l'article 4, reconnaissant les enjeux spécifiques des territoires économiquement spécialisés dans des secteurs à enjeux de transition majeurs.
- **Garantir un socle minimal de financements** : garantir une enveloppe a minima équivalente ou supérieure aux financements FTJ, à l'article 22 et en annexe VII,
- **Le renforcement des financements du FSE dédiés à la transition juste** : porter le montant des dépenses FSE à hauteur de 20% du NRPP à l'article 22.2, en tant que « principal instrument d'investissement dans le capital humain en Europe » (d'après les éléments de cadrage de la proposition de règlement).
- **Élargir son périmètre** : adapter les critères d'accès (secteurs/territoires) et permettre une évolution des priorités du financement de la transition juste.

A l'échelle nationale, dans le cadre des futurs Plans partenariaux nationaux et régionaux (PPNR) :

- **Inscrire les PPNR dans le cadre d'une trajectoire énergétique, écologique et industrielle de la France cohérente avec la planification écologique** et industrielle, ambitieuse, territorialisée. Clarifier globalement la direction prise de manière stratégique pour l'économie et les secteurs en transition.
- **Identifier les secteurs potentiellement vulnérables ou à enjeux de transition forte** qui doivent relever prioritairement de la politique de transition juste :
 - o **Les secteurs les plus exposés** aux mutations prioritaires et identifiés dans le cadre de la stratégie de planification écologique sont concernés ;
 - o **L'approche sectorielle ne peut se limiter aux secteurs existants du FTJ ;**
- Assurer une **lecture fine des vulnérabilités potentielles et une adaptation des priorités en conséquence** :
 - o **S'appuyer sur une analyse, pour chaque zone d'emploi, des impacts en emploi de la transition écologique** et tenant compte des fragilités socio-économiques préexistantes ;
 - o **Assurer une logique de solidarité territoriale au sein du PPNR, qui tienne compte** des vulnérabilités spécifiquement liées aux mutations économiques et d'emploi impliquée par **la planification écologique (logique FTJ) ;**
- **Cibler en priorité les salariés les plus exposés au risque de perte d'emploi ou au besoin d'évolution des compétences,**

- Au-delà de l'approche sectorielle, en contexte de mutation majeure, le principe de transition juste doit spécifiquement s'appliquer aux salariés les plus éloignés de la formation tout au long de la vie ou cantonnées à des formations adaptatives¹¹.
- Ces dispositifs impliquent donc les opérateurs de compétences pour la formation continue ou les organismes pilotes des transitions professionnelles, comme Transitions professionnelles,
- **Cibler les entreprises les plus vulnérables** (secteurs, configuration : TPE, PME, sous-traitance) doivent être accompagnées de manière prioritaire,
 - Ces entreprises doivent être soutenues en particulier pour l'émergence de stratégies de décarbonation et de Gestion des Emplois et Parcours Professionnels associées, en particulier pour les moins outillées en ingénierie ou les plus fragiles (PME, sous-traitance...).
- **Assurer une politique emploi-compétences d'ensemble cohérente y compris hors fonds européens :**
 - Sur ce plan, et hors périmètre du FTJ, la remise en cause du dispositif du FNE Formations est regrettable et le FTJ ne peut intervenir en pure substitution du désengagement d'Etat ;
 - De même, hors périmètre du FTJ, la fragilisation du dispositif comme la PCRH pour l'accompagnement des entreprises en transition est regrettable également ;
 - **Renforcer la part des financements alloués à la reconversion des emplois** en situation de fragilité, en faisant notamment le lien avec la refonte récente des dispositifs de reconversion professionnelle.
- **Simplifier l'accès au financement de la transition juste pour les opérateurs**, et - sous réserve de compatibilité avec la Stratégie Française pour l'Energie et le Climat - lever les blocages, en particulier sur le volet 1, pour le financement des reconversions d'activités industrielles émettrices, et sur le volet 3, sur le financement de reconversions et de formations des personnes issus des secteurs en transformation.
- **Renforcer la transparence** sur les choix des projets et l'affectation des financements, via un reporting plus régulier. **Assurer l'évaluation publique et partagée de la politique publique** au regard des objectifs de transition juste développés dans le cadre de ce rapport.
- **Mettre en place une gouvernance partagée au niveau national et territorial** pour accompagner les appels à projets, adapter les dispositifs, faciliter la remontée d'alertes et de bonnes pratiques issues des territoires, etc. Dans ce cadre, **la place des partenaires sociaux doit être nettement renforcée.**
 - Ce principe implique donc les acteurs du dialogue social et environnemental (format CNTE),
 - La gouvernance nationale de la politique de transition juste doit s'articuler avec la gouvernance territoriale de l'emploi : comités régionaux et locaux pour l'emploi, notamment.
- **Assurer la mise en cohérence régulière des volets investissement et emplois-compétences du financement de la transition juste**, en favorisant l'appui prioritaire aux secteurs en transformation, sur le plan de l'investissement, de l'emploi et des compétences.

¹¹ Voir notamment les analyses de Damien Brochier pour le CEREQ : <https://www.cereq.fr/sites/default/files/2021-04/Bref405-web.pdf>

Le pilotage et la mise en œuvre à l'échelle des territoires :

- **Assurer la déclinaison des principes de gouvernance inclusive à l'échelle régionale dans le cadre des PPNR,**
- Face aux vulnérabilités hétérogènes, **assurer les logiques financières de solidarités territoriales aux échelles interrégionales et infrarégionales, en portant une attention dans les dimensions régionales des programmes aux vulnérabilités spécifiques en contexte de mutation ;**
- **A l'échelle territoriale, utiliser les GPEC** (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) **comme démarches-socles pour anticiper les chocs et identifier les potentiels ;** ces démarches sont à mettre en débat dans une logique de projet de territoire et débouchant sur des programmes d'action publique opérationnels ;
 - o Ces propositions requièrent d'**outiller et de financer les acteurs de l'ingénierie portant ces démarches**
- **Assurer la mobilisation des espaces de gouvernance locaux et régionaux pour l'emploi sur les enjeux de planification**
 - o Veiller à la **bonne connexion** entre les espaces stratégiques de décision concernant **l'écologie** et ceux des **politiques emplois-compétences.**

ANNEXE – PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT

INTRODUCTION DU DEBAT :

- Morgane Créach - Directrice générale du Réseau Action Climat
- Sylvain Boucherand - CESE - Président de la Commission environnement

TABLE RONDE N°1 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE ET EMPLOIS, QUELS ENJEUX ?

- Transition juste : présentation du concept et des enjeux associés - Solange Martin - Sociologue - Ademe
- Présentation des enjeux de transition juste des emplois dans le cadre de la planification écologique - Nicolas Graves - CGDD
- Le Fonds de transition juste, un outil pour la transition écologique et les territoires - Irina Chomycz - DGEFP
- Animation par Antoine Durand - Réseau Action Climat

TABLE RONDE N°2 - TRANSITION JUSTE & EMPLOIS : QUELS ENJEUX A L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES ?

- Transition juste et « GPEC de territoire » - Raphaëlle Michelot - Syndex
- Fonds de transition juste et transitions professionnelles, retour d'expérience - Lionel Lemaire - Directeur Général - Transitions pro Grand Est
- Transition juste et acteurs territoriaux de l'emploi - Lucie Becdelièvre - Déléguée générale - Alliance ville emplois

TABLE RONDE N°3 - LA PAROLE AUX PARTENAIRES SOCIAUX

- Jean-Baptiste Léger - Responsable de Pôle Transition Écologique - MEDEF
- Anne-Juliette Lecourt - Secrétaire Confédérale pour la Transition écologique juste - CFDT
- Madeleine Gilbert - Secrétaire nationale confédérale Transition vers un monde durable - CFE-CGC
- Animation par Marion Bet - Chercheuse Modes de vie - IDDRI

TABLE-RONDE DE CONCLUSION - LA SUITE : QUELLES PERSPECTIVES POUR LA POLITIQUE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE ?

- Marion Guénard - Germanwatch
- Chloé Bourguignon - Conseillère nationale au secteur Europe-International - UNSA
- Olivier Portier - Analyste territorial - Expert associé à la Caisse des Dépôts
- Animation par Alix Mazounie - Réseau Action Climat

RÉSEAU ACTION CLIMAT

Le Réseau Action Climat-France, fédération de 37 associations nationales et locales, lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle internationale à l'échelle locale. Il est le représentant français du Climate Action Network International, réseau mondial de plus de 1300 ONG. Il couvre l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique : les transports, la production d'énergie, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, et travaille à l'élaboration de mesures alternatives et ambitieuses pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.

Mundo M
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
01 48 58 83 92
reseauactionclimat.org

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

